

ARRETE N° POL - 206/2025

Le Maire de la Commune de Vendargues

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation sur la rue du Général Berthézène et la rue du Salaison, afin de permettre une manifestation publique le Dimanche 16 Novembre 2025.

A R R E T E

Article 1 Afin de permettre l'installation et l'organisation d'une manifestation publique le Dimanche 16 novembre 2025 la circulation pourra être réglementée de la façon suivante :

- **Rue du Général Berthézène barrée et interdite à la circulation** (*de l'Allée des Acacias à la rue du Salaison*)
- **Rue du Salaison barrée et interdite à la circulation** (*de la rue du Teyron à la rue du Général Berthézène*)

Article 2 Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 3 Le Directeur Général des Services, la Gendarmerie de Castries, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera :

- **Transmise pour information à la Gendarmerie de Castries**
- **Mise en ligne le** 18/11/2025

